Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Recu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024



ID: 073-217302017-20240923-DEL034_2024-DE

Commune de PLANAY République Française - Département de I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DU PLANAY **SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Délibération 034-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué dix-sept septembre deux mille vingt-quatre

sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Julie CARRE, Caroline GROMIER, Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

Absents excusés: Lucas ARTICO (pouvoir donné à Rudy BLANC)

Fabrice COLLETTE (pouvoir donné à Jean-René BENOIT) David FARINHA DE SOUSA (pouvoir donné à Mickaël VALESCH)

Secrétaire de séance : Lydie LEROY

Nombre de Membres: 11

En exercice: 10

Suffrages exprimés: 10

Votes pour: 10 Votes contre: 0 Abstention: 0

OBJET : Demande de subvention à la fondation Brigitte BARDOT pour le financement de la campagne

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la campagne de stérilisation de la population féline sur le territoire communal, il est possible de solliciter une aide financière auprès de la fondation Brigitte BARDOT.

- Considérant la nécessité de procéder à la stérilisation de la population féline sur le territoire
- Vu la délibération 030-2024 portant autorisation de signature de la convention de prestation pour la gestion des populations félines avec la clinique vétérinaire des 3 vallées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès de la fondation Brigitte BARDOT AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

> « Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme

Le Maire, Jean René BENO